

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal du Mardi 05 Mars 2024 à 19H

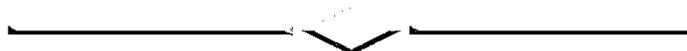
Date de convocation : 29 Février 2024

Présents : BERNARD Daniel, BORRAS Isabelle, CETTIER Nicolas, DUMOULIN Patrick, FÉRÈRE Dominique, GENTHON Agnès, ORLOWSKI François, RIOU Gaëtan, ROSTAING Marc, SERREE Stéphane, THOMAS Monique, VALENÇON Jérémy, VALLERANT Jacques.

Absent excusé : AGERON Jérémy

Pouvoir : AGERON Jérémy à ORLOWSKI François

Secrétaire de séance : SERREE Stéphane



Après adoption du procès-verbal de la séance précédente, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal aborde l'ordre du jour :

Déclarations d'intention d'aliéner

Madame le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner concernant :

- la parcelle cadastrée : AB 356 – 5 Bis rue de l'Industrie
- la parcelle cadastrée : AB 373, AB 374, AB 424 – 1 et 3 Rue de l'Industrie
- la parcelle cadastrée : AB 373, AB 374, AB 424 – 1 et 3 Rue de l'Industrie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de ne pas exercer le droit de préemption de la commune.

2024-07 Contrats agence immobilière pour vente de bâtiments communaux

Madame la Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de vente des bâtiments communaux situés 10 Grande Rue et 12 Grande Rue.

Après avoir étudié l'offre de mandats simples de vente de l'agence immobilière ORPI, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- autorise Madame le Maire à signer les mandats de vente et tout autre document nécessaire à l'exécution de cette décision.

2024-08 Contrat architecte pour le projet « lotissement Le Coteau »

Madame la Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de lotissement sur le terrain constructible sis Impasse du Coteau et qu'il est nécessaire d'engager un contrat avec un architecte pour une opération d'aménagement d'un lotissement.

Après avoir étudié l'offre de contrat de la société ECO TEAM Architecture, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- autorise Madame le Maire à signer le contrat et tout autre document nécessaire à l'exécution de cette décision,
- autorise Madame le Maire à déposer le Permis d'Aménager.

2024-09 Création d'un budget annexe pour la création d'un lotissement communal

La commune de Le Grand-Serre est propriétaire d'un terrain constructible au lieu-dit « l'impasse du Côteau ». Face au besoin de logements sur notre territoire, il a été décidé de créer un lotissement en aménageant et viabilisant des lots pour les revendre. La réglementation prévoit que pour la création d'un lotissement de lots aménagés et viabilisés destinés à la vente, la collectivité doit créer un budget annexe de lotissement. Ce budget retrace l'intégralité des dépenses et des recettes de l'opération d'aménagement et permet de déterminer la perte ou le gain financier réalisé par la collectivité. L'opération porte sur une surface approximative de 4 201m², sur les parcelles D1044, D1045, D1046, D1047.

Considérant la nécessité de créer un budget annexe dans le cadre de l'aménagement d'un lotissement communal, et après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

Article 1 : d'approuver la création d'un budget annexe M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion communale du lotissement,

Article 2 : de préciser que ce budget sera voté par chapitre,

Article 3 : d'opter pour un régime de T.V.A à 20% conformément à l'instruction M57 avec un système de déclaration trimestrielle,

Article 4 : d'adopter le système d'inventaire intermittent comme méthode de suivi de la comptabilité de stocks,

Article 5 : d'autoriser Mme le Maire à effectuer toutes les déclarations auprès de l'Administration Fiscale,

Article 6 : de transférer les terrains communaux cadastrés D1044, D1045, D1046, D1047 au budget annexe nouvellement créé, à leur valeur historique soit 2.29€ le m²,

Article 7 : d'autoriser madame le Maire à signer tous les documents découlant de ces décisions.

2024-10 Devis mises aux normes de l'assainissement du camping municipal « Le Grand-Cerf »

Après échange avec les gérants et plusieurs problèmes d'assainissement rencontrés au camping pendant la précédente saison, il y a lieu d'effectuer des travaux ainsi que la mise en conformité, en urgence, avant l'ouverture de la prochaine saison du camping en avril.

Madame le Maire présente les devis de l'entreprise Veolia :

- un 1^{er} devis d'un montant de 21 220.84€HT pour la réalisation des travaux,
- un 2^{ème} devis d'un montant de 1 570.53€HT pour la mise en conformité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Article 1 : Autorise Mme le Maire à signer les devis et lancer les travaux d'assainissement au camping municipal.

📁 2024-11 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police pour l'année 2024

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'acquisition de panneaux et de barrières par la commune pour un montant de 2 532.80 € HT soit 3 039.36 € TTC. La commune peut bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- 1/-Autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée,
- 2/-Autorise Madame le Maire à apposer toute signature nécessaire au règlement de ces dossiers,
- 3/-Dit que la dépense sera inscrite au budget communal 2024.

📁 2024-12 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour le remplacement des cages de hand-ball du gymnase

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est urgent de remplacer les cages de hand-ball du gymnase (équipement sportif) dont le coût prévisionnel s'élève à 2 872.70 € HT soit 3 447.24 € TTC et que ces travaux peuvent bénéficier d'une aide du Conseil Départemental

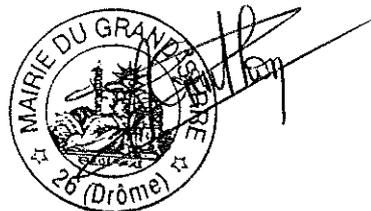
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- 1/-Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental concernant le remplacement des cages de hand-ball du gymnase,
- 2/-Autorise Madame le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental,
- 3/-Dit que la dépense sera inscrite au budget communal 2024.

Fin de séance à 19h30

Le 11 Avril 2024

Le Maire,
Agnès GENTHON



Le secrétaire,
SERREE Stéphane

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Stéphane Serree", written in a cursive style.